CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 25 septembre 2025 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 26 juin 2025.
5. Dépôt du préavis municipal N° 29/2025 : Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes. Nomination des commissions des finances et ad hoc.
6. Dépôt du préavis municipal N° 33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Nomination d'une commission ad hoc.
7. Préavis municipal N°30/2025 : Levée des oppositions concernant la réalisation du trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Rapport de la commission ad hoc et vote.
8. Préavis municipal N°32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote
9. Communications des délégués aux associations.
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 34 membres sur 45 à 20h00, ensuite 33 sur 45 à 22h11 avec le départ annoncé de G.-A. Suter.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, S. Bensaid, A. Di Tullio, C. Duclos, S. Gyger, A. Margonis, A. Owen, D. Renaud, G. Strobino, Ch. Sudan et A. L. Vouros.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers et du nombreux public.

Elle met à disposition de l'assemblée la version papier du rapport de la Commission ad hoc pour le PM N°32/2025 qui, malheureusement, n'avait pas été inclus à la mise sous pli bien que la commission l'ait remis dans les délais.

Elle informe l'assemblée que les élections générales auront lieu l'année prochaine. Les conseillères et conseillers sont invités à consulter les informations sur le site du Canton et les communiquer à leur réseau :

https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/elections-communales-generales-2026

Le dépôt des candidatures aura lieu entre le 5 et le 12 janvier 2026, l'ordre des candidats sera déterminé par tirage au sort. L'horaire spécial du greffe sera communiqué à la population en temps utile.

Elle informe l'assemblée que lors de la visite annuelle du Préfet, le mercredi 10 septembre dernier, plusieurs sujets ont été discutés, notamment la tenue des séances des commissions. Celles-ci sont tenues **à huis clos**, **en présentiel** et, en principe, dans l'une des salles du bâtiment communal (art 45 du règlement du Conseil communal). En cas d'occupation de toutes les salles, il serait alors possible de tenir séance chez un commissaire à la condition que le huis clos soit respecté.

Le préfet a relevé la bonne tenue des documents du Conseil mais remarqué les nombreuses modifications des PV. Il commente que, sans enregistrement des séances, on peut difficilement contester les demandes de modification.

3. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les municipaux à donner leur communication.

Le Syndic :

- Après une année très compliquée et 4 ans de travail avec beaucoup d'abnégation, la Municipalité a enfin pu se doter d'une administration forte, qui lui permet de travailler de façon efficace et sereine.
- Les cahiers des charges et les entretiens annuels sont faits.
- Les séances de la Municipalité sont préparées en amont par la secrétaire municipale, contrairement à la pratique antérieure des séances sans ordre du jour.
- La police de construction est gérée par un préposé compétent.

S. Meylan :

- Le dossier de la traversée du village est en préparation pour la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Il sera déposé courant octobre.
- Le PACom est en cours de finalisation et sera déposé aussi en octobre.
- Le dossier de réalisation des Chenevières est en cours de préparation pour la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

N. Beck :

- 2 logements protégés sont inoccupés et cherchent preneurs.

- Le projet de Pôle enfance, tel que présenté en début de législature, ne peut plus être envisagé en raison des coupes budgétaires fédérales et cantonales annoncées. La Municipalité reviendra avec une autre stratégie pour ne pas mettre en péril l'accueil de la petite enfance dû à l'incertitude du renouvellement du permis d'exploitation des locaux.
- Le site internet a fait peau neuve. Des optimisations ne sont pas exclues.

S. Humbert :

- L'hiver approchant, les Vaulis sont priés de faire élaguer leurs arbres au bord des chemins et des routes afin que le déneigement puisse être effectué sans encombre.
- La Commune a reçu la visite du Service des forêts, le constat n'est pas réjouissant. La sécheresse a rendu les sapins de nos forêts plus sensibles à l'attaque des bostryches.

La Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point 4.

4. PV de la séance du 27 juin 2024.

La lecture n'est pas demandée.

N. Beck, page 5, 6ème alinéa depuis le bas de la page, demande d'enlever la deuxième phrase, qui ne concerne pas le même bâtiment. L'alinéa devient : « N. Beck explique que des problèmes de wifi entravaient l'utilisation des outils de travail de la crèche. »

- **Vote** : la demande est acceptée par 28 oui et 5 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 28 oui et 5 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. L. Schelling remercie à son tour la Présidente, A. Owen et P.-A. Gétaz pour la relecture et leur patience.

La Présidente continue au point 5 de l'ordre du jour.

5. Dépôt du préavis municipal N°29/2025 : Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes. Nomination des commissions des finances et ad hoc.

La Présidente invite S. Meylan à présenter le préavis. Il lit le préambule, les conclusions et rappelle que les compléments demandés lors du dernier conseil ont été ajoutés.

La Commission des finances est nommée.

Sont nommés membres de la Commission ad hoc à l'unanimité : Mmes et MM P.-A. Rotzetta, Th. Pasquier, D. La Gioia, L. Finkelstein et K. Michalak.

La date de présentation proposée par la Municipalité est le lundi 29 septembre. La Présidente enverra une convocation par courriel aux commissaires.

6. Dépôt du préavis municipal N° 33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Nomination d'une commission ad hoc.

La Présidente passe la parole à J. Oldacre pour présenter le préavis.

J. Oldacre lit le préambule, explique le PM et lit les conclusions.

Sont nommés membres de la Commission ad hoc à l'unanimité : Mmes et MM A. Pécoud, D. Rochat, S. Bürer, P.-A. Rotzetta et C.-L. Mégard Mutezintaré.

La date proposée par la Municipalité est le lundi 9 septembre. La Présidente enverra une convocation par courriel aux commissaires.

7. Préavis municipal N° 30/2025. Levée des oppositions concernant la réalisation du trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Rapport de la commission ad hoc et vote.

La Présidente rappelle l'assemblée que les personnes récusées n'ont pas droit à la parole et ne peuvent pas voter.

Elle passe la parole à S. Humbert. Celui-ci explique le PM et lit les conclusions. Il rappelle que le PM N° 09/2022 pour la construction de ce trottoir a été accepté par le Conseil en 2023.

K. Michalak lit le rapport de la commission ad hoc.

M. Pécoud demande quelles sont les conséquences si le Conseil n'accepte pas ce PM.

S. Humbert répond que le projet ne serait pas réalisé.

K. Michalak rappelle qu'on vote sur la levée des oppositions.

Th. Pasquier voit que l'opposition collective a été signée par 38 personnes et demande combien d'entre elles sont concernées, habitant dans le périmètre.

S. Humbert ne dispose pas de réponse, mais donne 2 réflexions. Selon le Geoportail moins de 10 parcelles immédiates sont concernées. Or, si on regarde l'utilisation, une centaine de parcelles sont concernées.

D. Rochat remarque que tous les Vaulis sont concernés par l'utilisation d'un trottoir.

Th. Pasquier demande s'il est légal que des personnes hors périmètre fassent opposition.

J. Oldacre explique que tous les Vaulis peuvent faire opposition quel que soit le périmètre.

K. Michalak a discuté avec l'un des opposants qui constate qu'il y a trop de circulation sur cette route à une vitesse trop élevée. Elle rappelle que le Conseil a accepté ce trottoir, donc, la Commission ad hoc ne peut pas voter contre la levée des oppositions. Même si les opposants ont de bonnes idées, elles ne sont légalement pas réalisables. I. Si on vote contre ce PM, le projet ne sera pas réalisé, mais on est conscient des responsabilités en cas d'accident.

D. La Gioia demande si les professionnels ont répondu aux questions techniques.

C.-L. Mégard Mutezintare répond que E. Bovard a convaincu la Commission.

R. Baeriswyl rappelle que le PM pour la construction a été accepté à une voix de différence, il se sent mal à l'aise pour les riverains qui devront subir les travaux d'un projet qui ne les convainc pas.

Th. Pasquier résume ce qu'il a entendu ce soir. La Municipalité élabore un projet sur certaines réflexions, les riverains ne sont pas au courant, le Conseil a accepté le PM a une voix près, les personnes impactées prennent conscience après. Il a le sentiment qu'on impose des choses à des gens qui n'en ont pas envie.

W. Leuba rappelle que l'on est élu par la population. Quant aux résultats du vote, une voix ou 10 voix c'est pareil. C'est la même chose pour les autres projets.

L. Schelling rappelle que les ordres du jours et les PM de même que les extraits PV sont publics et dorénavant publiés sur le site internet, ce que la Présidente confirme. De plus, dans un système démocratique, on accepte les résultats de vote même si ce n'est pas notre choix. Enfin, la population peut venir vers les élus qui peuvent aller vers la population pour les informer.

Sans autre intervention, la Présidente soumet au vote le PM N° 30/2025. Levée des oppositions concernant la réalisation du trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils.

- **Vote** : Le PM N° 30/2025. Levée des oppositions concernant la réalisation du trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils est accepté par 21 oui, 6 non et 1 abstention.

NB. Les personnes récusées n'ont pas voté.

La Présidente remercie les participants et les commissaires et continue au point 8.

8. Préavis municipal N°32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

La Présidente invite S. Humbert à présenter le PM.

D. Rochat lit le rapport de la Commission ad hoc.

K. Enzler lit le rapport de minorité de la Commission ad hoc.

Y.-A. Tschirren lit le rapport de la Commission des finances.

M. Pécoud, à la prise de connaissance des rapports des commissions, constate que la Commune a passé sous silence le scenario 2, recommandé par le bureau d'étude. Il demande la différence des coûts entre les 2 scenarios.

S. Humbert répond que la différence est de CHF 20'000.- pour la télégestion. La Municipalité a choisi dès le départ un éclairage adapté à différentes activités. Cet ajout de CHF 20'000.- est en corrélation avec les objectifs de la Municipalité.

W. Leuba souligne l'excellence du rapport minoritaire, notamment pour le respect de la biodiversité.

F. Péry-Meylan demande si on doit régler l'éclairage manuellement lors d'une panne informatique et si l'éclairage s'allume quand un animal passe.

S. Humbert répond que l'éclairage peut s'allumer si un chien passe. Il n'a pas l'impression qu'une panne d'informatique puisse affecter l'éclairage.

J. Oldacre confirme l'information même sans connaitre le système ; il ajoute que l'informatique n'est utilisée que pour les changements d'heure.

R. Baeriswyl demande si les bornes de la route de Mollenson prennent aussi l'eau comme celle de l'école, ce que confirme S. Humbert qui précise que les bornes de Mollenson seront enlevées.

K. Enzler remarque que le rapport d'ingénieur parle d'un surcoût de CHF 27'000.- en plus de CHF 4'000.- d'entretien annuel.

S. Humbert rectifie que le prix a été fixé à CHF 20'000.- dans l'appel d'offre.

R. Gagneux commente que la couverture de 4G du village laisse à désirer, il se demande si cela va fonctionner. Il souhaite savoir aussi quelles sont nos obligations à atteindre les normes suisses et quand on doit le faire.

S. Humbert n'a pas soulevé la problématique de la couverture, il posera la question à l'ingénieur. Quant à la puissance mentionnée par le rapport minoritaire, il rassure que l'entier du système équivaut à 3 modules wifi, donc pas très puissant. Il ajoute que le but n'est pas de soumettre un projet pour les normes suisses. Dans les faits, beaucoup d'endroits ne sont pas aux normes suisses.

Y.-A. Tschirren confirme qu'il n'y a pas d'obligation de se mettre aux normes.

R. Baeriswyl dit son intention de soumettre un amendement.

La Présidente explique que l'on peut amender uniquement les conclusions, c'est-à-dire, la somme demandée.

R. Baeriswyl trouve que remplacer les 15 bornes par des candélabres lui semble disporportionné, car le trottoir ne présente pas de problème de sécurité. F. Péry Meylan est du même avis.

S. Humbert répond que les mâts permettent de détecter plus loin et de mieux éclairer. Certains tronçons du trottoir traversent des routes. Il ajoute que, face au vandalisme, les mâts sont plus difficiles à casser que les bornes.

J. Evershed demande quelle est la plus-value de la télégestion, mis à part régler la luminosité et les horaires.

S. Humbert explique que, dans le scenario 2 sans la télégestion, il faudrait aller sur place pour les changements tandis que dans le scenario 3, tout est fait à distance. Il cite l'exemple d'éteindre l'éclairage plus tôt lors de la nuit des étoiles.

Th. Pasquier souhaite savoir de quelle heure à quelle heure peut-on adapter l'éclairage, et comment faire pour que la luminosité ne dérange pas le sommeil des riverains.

S. Humbert répond que l'horaire est à décider et les ampoules actuelles seront changées.

A Pécoud remarque que le surcoût de CHF 20'000.- et l'entretien annuel de CHF 5000.- par année sont importants et en plus, dangereux pour les insectes.

K. Michalak commente qu'il faut des gens formés pour gérer cet éclairage.

S. Humbert répond que la formation prend moins d'une heure.

Th. Pasquier lit que la garantie est de 6 ans mais l'amortissement sera de 26 ans. Il demande si les pièces de rechange seront encore disponibles 20 ans après l'échéance de la garantie.

S. Humbert précise que les 26 ans c'est pour le retour sur investissement tandis que les CHF 20'000.- sont pour la capacité adaptative. La mise à jour du système de télégestion va durer une dizaine d'années, la partie physique du système va durer, sans souci, une vingtaine d'années. Il ajoute que le système de télégestion n'a pas vocation à être rentable, mais il est plus intéressant et plus facilement adaptable.

R. Baeriswyl demande si des lampadaires sont aussi prévus pour le nouveau trottoir du chemin des Curtils.

S. Humbert répond que les emplacements sont prévus, mais vu les discussions, le projet est soumis sans les bornes.

P.-A. Rotzetta souhaite apporter quelques éclaircissements. La télégestion prévoit seulement 2 mâts avec 4G qui communiquent entre eux. De plus, on peut régler à distance l'éclairage pour les insectes. C'est un scénario plus économe en kilowatts. Pour le scenario 2, il faut dévisser les ampoules pour faire le réglage en usine.

M. Pécoud trouve dommage que le PM n'ait pas évoqué le scenario 2, il propose de le refuser.

D. La Gioia trouve que CHF 20'000.- pour simplifier l'utilisation du système n'est pas une grosse somme. Il propose à la Municipalité de demander à l'entreprise s'il est possible de commander à travers le réseau électrique.

G.-A. Suter trouve qu'on s'acharne sur la 4G et trouve les explications de P.-A. Rotzetta justes. Il propose d'accepter le projet.

La Présidente explique la différence entre renvoyer et refuser.

Sans demande de parole, elle soumet la proposition du rapport de minorité de la Commission ad hoc au vote.

- **Vote** : Le PM N°32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public est renvoyé à la Municipalité pour complément d'étude par 21 oui, 6 non et 1 abstention.

La Présidente remercie les commissaires et l'assemblée et continue au point 9.

9. Communications des délégués aux associations.

Aucune association n'a tenu de séance à la rentrée.

E. Epple informe que la prochaine réunion de Région de Nyon est agendée au 8 octobre. Il espère qu'elle pourra se tenir dans notre Commune.

A. di Tullio assiste ce jour même à la séance du RAT.

10. Divers et propositions individuelles.

Les PV des séances du Conseil seront mis sur le site de la Commune.

F.-L. Humbert questionne sur le vote du renvoi du PM N°32/2025, avant de voter accepter ou refuser.

La Présidente va poser la question au service juridique des communes.

Ch. Clerc précise qu'on vote toujours la proposition du rapport de minorité d'abord.

Th. Pasquier est d'accord avec la façon de procéder de la Présidente.

A.Hog trouve logique de voter le renvoi d'abord.

Th. Pasquier s'enquiert de l'évolution des travaux sur le pont d'entrée au village depuis Bassins.

Le Syndic répond que les travaux, situés sur une zone de protection des eaux ont été arrêtés sans que personne n'en ait été averti Il y a eu un échange de courriels entre les 2 communes, Bassins va mettre un collecteur et reprendre les travaux.

R. Baeriswyl demande des nouvelles sur la restriction d'eau de cet été et si le niveau d'eau a retrouvé sa normalité.

Le Syndic explique que la restriction est due à une pompe cassée. Bassins a été le fournisseur pendant ce temps, on attend la facture. A présent la pompe a été réparée. Pour le projet d'adduction en eau potable, l'appel d'offres a commencé.

Ch. Clerc souhaite des nouvelles de son postulat sur la servitude.

S. Humbert répond que l'étude vient d'arriver et que la Municipalité va l'étudier.

O. Hog demande des nouvelles du PACom.

S. Meylan répond qu'on attend les réponses du Canton pour les éléments validés par la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) et de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Il ajoute que le dépôt pour l'enquête publique ne pourra pas être fait durant la législature en cours.

A. Comte Lesage informe le Conseil qu'en vue des élections communales vaudoises de 2026, une soirée d'information ouverte à toutes et tous aura lieu à la Grande salle de Gland le lundi 6 octobre de 19h00 à 20h00, suivi d'un apéro. Plus d'informations sur : https://cayestjemengage.ch/

E. Epple questionne sur la notion de huis clos.

K. Michalak s'étonne que la convocation électorale de Le Vaud ne soit plus dans le journal.

Le Syndic répond que le remplaçant ne l'avait pas fait, mais on va le remettre.

W. Leuba demande si on a un bilan de la réduction des séances du Conseil à 5.

La Présidente répond que la préfecture aimerait qu'on en ait 4.

Th. Pasquier demande si la construction des salles au-dessus d'Eole est liée au Pôle enfance.

N. Beck répond qu'il s'agit d'un projet de l'AISE, ce n'est pas lié au Pôle enfance.

Th. Pasquier demande ce que la Commune peut faire face au problème des sapins bostrychés.

S. Humbert répond que les arbres bostrychés isolés sont laissés sur place pour la biodiversité. Si un groupe de sapins est malade, les arbres sont coupés rapidement pour que le bois puisse être valorisé.

L. Schelling demande si laisser sur place les arbres bostrychés ne facilite pas la propagation du problème.

F.-L. Humbert explique que les bostryches sont déjà loin quand les arbres sont secs.

R. Gagneux demande si replanter est envisagé.

S. Humbert répond que la forêt était une mono culture de sapin, on profite pour planter d'autres essences, plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

P.-A. Rotzetta demande si nos municipaux se représenteront.

Le Syndic avoue qu'il n'a pas eu de temps d'y penser vu la quantité de travail en cours.

N. Beck, pour sa part, annonce qu'il ne se représentera pas, pour cause d'attente d'un heureux évènement familial et le remaniement de son horaire professionnel. Il espère toutefois reprendre une vie politique dans quelques années.

Th. Pasquier informe l'assemblée de la date de la Foire des saveurs et découvertes : celle-ci aura lieu le 15 novembre à la Salle des Cimes. Il annonce également que l'inscription pour organiser les fenêtres de l'Avent est ouverte. Plus d'informations sur : https://www.lelien-levaud.ch/

N. Beck demande si tout le monde a pu utiliser le wifi de la salle, réponses affirmatives.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation. Elle leur donne rendez-vous en décembre. Elle rappelle que des votations ont lieu ce dimanche 26 octobre. Elle passe la parole au Syndic,

Le Syndic invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 22h44.

Le Vaud, le 24 octobre 2025.

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire